



## RAPPORT en vue du DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2026

*Débatu et approuvé en séance de Conseil communautaire du 10 février 2026*

A- Cadre juridique .....	2
B- Contexte .....	3
B-1 Les statuts et la définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences de la CC Usse et Rhône :.....	3
B-2 La définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences :.....	3
B-3 Les délibérations et décisions citées dans ce document .....	3
C- Retours sur l'année 2025 :.....	4
C-1 L'organisation budgétaire : .....	4
C-2 Orientations en matière de fiscalité :.....	5
C-3 Les montants des attributions de compensation :.....	5
C-4 Les principaux montants concernant la fiscalité, les redevances et les reversements :.....	6
C-5 L'état de trésorerie des budgets de la CC Usse et Rhône :.....	16
C-6 Avancement de l'inventaire de la CC Usse et Rhône :.....	18
C-7 La gestion de la dette : .....	19
C-9 Les évolutions 2025 en matière de ressources humaines : .....	21
C-10 Le renouvellement du marché des assurances : .....	23

C-11 La participation des Communes aux déficits des circuits de transports scolaire vers les écoles maternelles et primaires : .....	24
D- Objectifs pour l'exercice 2026 : .....	26
D-1 Les orientations en matière de redevances et de fiscalité : .....	26
D-2 Le transfert des actifs des ZAE : .....	29
D-3 Gestion de la dette en 2026.....	30
D-4 Les financements des projets pour 2026 : .....	32
D-5 La contraction de nouveaux prêts pour financer les projets en investissement : .....	36
D-6 Finalisation des actions sur la refonte du nombre de budgets annexes : .....	36
D-7 La gestion des Ressources Humaines (RH) – Évolutions à venir : .....	36
D-8 Le renouvellement du Conseil communautaire : .....	37
E- Signatures .....	37
F- Table des sigles .....	38

## **A- Cadre juridique**

---

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et permet d'informer les élus afin de les éclairer sur leurs choix lors du vote des budgets primitifs et ce conformément au CGCT<sup>1</sup>. Il doit faire l'objet d'un rapport.

Dans le cadre des dispositions législatives, les collectivités territoriales de moins de 3 500 habitants ou les EPCI ne regroupant pas de communes de plus de 3 500 habitants ne sont pas tenus de présenter un débat d'orientation budgétaire. Toutefois, dans ces conditions, une version simplifiée est établie afin de communiquer au public.

Le vote des budgets de la CC Usse et Rhône est prévu en Conseil communautaire du 10 mars 2026, le présent rapport réunit les bilans, analyses, éléments financiers, contraintes et propositions pour la tenue de ce débat. Il doit être validé un mois avant, soit lors du Conseil communautaire du 10 février 2026.

Le rapport du DOB est présenté chaque année. Les versions antérieures de 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 sont disponibles sur le site internet de la CC Usse et Rhône au lien suivant : <https://www.usse-et-rhone.fr/6533-documents-d-orientations-budgetaires.htm>.

---

<sup>1</sup> Article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **B- Contexte**

---

### **B-1 Les statuts et la définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences de la CC Usse et Rhône :**

Les statuts et la synthèse de la définition de l'intérêt communautaire des compétences sont disponibles sur le site internet de la CC Usse et Rhône au lien suivant : <https://www.usse-et-rhone.fr/6535-statuts-et-interet-communautaire.htm>.

Les statuts modifiés en 2024 ont été validés par arrêté interpréfectoral le 3 avril 2025.

La modification statutaire initiée en 2024 portait sur les modifications ou les ajouts suivants :

- Le siège administratif de la CC Usse et Rhône est désormais fixé au 70 route de la Semine, 74270 Chêne-en-Semine,
- Prise de compétence « Construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département »,
- Retrait de la compétence de gestion du centre de loisirs de Clarafond-Arcine. La CC Usse et Rhône délègue la gestion de ceux de Franclens, Frangy, du Triolet à Minzier et de Seyssel,
- Retrait de la compétence de gestion de la halte garderie itinérante du fait de l'ouverture d'un nouveau multi-accueil à Minzier,
- Retrait de la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines car elles sont gérées par les Communes.

### **B-2 La définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences :**

Une synthèse des définitions de l'intérêt communautaire depuis la création de la CC Usse et Rhône en 2017 est disponible sur le site internet de la CC Usse et Rhône au lien suivant : <https://www.usse-et-rhone.fr/6535-statuts-et-interet-communautaire.htm>.

Il n'y a pas eu d'ajouts ou de suppression de définition d'intérêts communautaires en 2025.

### **B-3 Les délibérations et décisions citées dans ce document**

Toutes Les délibérations des Conseils communautaires, y compris celles citées dans le présent rapport, sont consultables sur le site de la CC Usse et Rhône au lien suivant : <https://www.usse-et-rhone.fr/9530-deliberations.htm>, ainsi que les procès-verbaux des Conseils communautaires : <https://www.usse-et-rhone.fr/6538-conseils-communautaires.htm>.

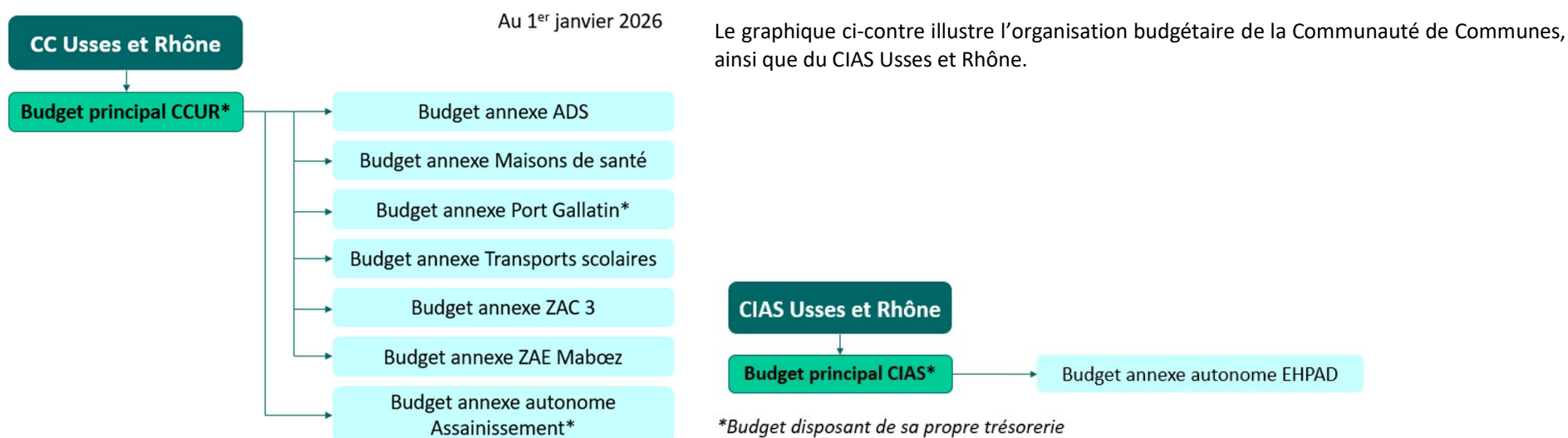
## C- Retours sur l'année 2025 :

### C-1 L'organisation budgétaire :

L'approbation en Conseil communautaire des délibérations budgétaires a été réalisée comme suit :

- Comptes de gestion 2024 : Conseil communautaire du 8 avril 2025 (délibération n°CC 35/2025),
- Comptes administratifs 2024 : Conseil communautaire du 8 avril 2025 (délibération n°CC 36/2025),
- Affectation des résultats 2024 au budget 2025 : Conseil communautaire du 8 avril 2025 (délibération n°CC 37/2025),
- Budgets primitifs 2025 : Conseil communautaire du 8 avril 2025 (délibérations n°CC 42/2025 à n°CC 49/2025).

À noter que les budgets disposant d'une trésorerie autonome sont le budget principal de la CC Usse et Rhône, le BA du port de Gallatin, le BA Assainissement et le budget principal du CIAS Usse et Rhône. Un suivi de la trésorerie est réalisé mensuellement (voir partie C-5).



### **C-2 Orientations en matière de fiscalité :**

Les votes des taux de fiscalité ont été actés par délibération n°CC 38/2025 du 8 avril 2025 en retenant les taux suivants pour 2025, inchangés depuis 2017 :

Taxe d'habitation	3,15 %	Taxe foncière sur le non bâti	9,23 %
Taxe foncière sur le bâti	1,83 %	Cotisation foncière sur les entreprises	28,22 %

Il est indiqué que ces taux sont moyens et qu'une période de lissage des taux a été fixée en 2017 pour 9 ans.

Le taux de CFE a été pondéré à l'échelle des 26 Communes en prenant compte du passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **C-3 Les montants des attributions de compensation :**

Par délibération n°CC 86/2021 en date du 18 mai 2021, le Conseil communautaire de la CC Usse et Rhône a instauré la Fiscalité professionnelle unique (FPU). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la CC Usse et Rhône est un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU). Le passage en FPU a pour conséquence que la Communauté de Communes touche l'intégralité du produit de la fiscalité des entreprises : la CFE, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, les composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe sur les surfaces commerciales et d'autres taxes additionnelles.

En 2022, la CC Usse et Rhône, avec l'appui de la DGFIP, a réévalué le produit de la fiscalité professionnelle pour asseoir les montants définitifs des attributions de compensation reversés aux Communes. Les montants des attributions de compensation définitifs correspondent aux montants des recettes des taxes « professionnelles » perçues par les Communes en 2022.

Le montant total des versements par la CC Usse et Rhône est de 4 502 819 €.

Le montant des attributions de compensation sont les suivants :

Anglefort	777 883 €	Chilly	27 421 €	Eloise	686 305 €	Saint-Germain-sur-Rh.	400 674 €
Bassy	153 726 €	Clarafond-Arcine	380 071 €	Franclens	534 281 €	Seyssel - 01	142 920 €
Challonges	43 439 €	Clermont	12 461 €	Frangy	260 392 €	Seyssel - 74	571623 €
Chaumont	13 714 €	Contamine-Sarzin	11 438 €	Marlioz	40 774 €	Usinens	15 136 €
Chavannaz	1 918 €	Corbonod	167 628 €	Menthonnex-sous-Cl.	12 577 €	Vanzey	5 980 €
Chêne-en-Semine	54 161 €	Desingy	20 285 €	Minzier	18 911€		
Chessenaz	3 999 €	Droisy	3 501 €	Musièges	141 301 €		

#### **C-4 Les principaux montants concernant la fiscalité, les redevances et les reversements :**

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des recettes fiscales, dotations, redevances et autres contributions principales encaissées entre 2022 et 2025 :

Montants en €, arrondis à l'euro inférieur	2022	2023	2024	2025	Évolution 2025/2024
<b>Taxes foncières/habitation, CFE et compensations</b>	<b>5 502 020</b>	<b>5 873 099</b>	<b>6 127 301</b>	<b>6 256 591</b>	<b>+ 129 290</b>
<i>Taxes foncières et d'habitations, CFE</i>	4 522 500	4 862 546	5 114 980	5 230 890	+ 115 910
<i>Dotation fraction TVA</i>	944 841	970 636	970 351	981 476	+ 11 125
<i>Compensation exonération taxe d'habitation et taxe foncière</i>	34 679	39 917	41 970	44 225	+ 2 255
<b>Taxes sur les ordures ménagères</b>	<b>2 224 801</b>	<b>2 425 160</b>	<b>2 265 133</b>	<b>2 685 213</b>	<b>+ 120 080</b>
<i>Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères</i>	2 224 801	2 425 160	2 565 133	2 685 213	+ 120 080
<b>Fiscalité professionnelle et dotation de compensation ex-TP</b>	<b>2 143 138</b>	<b>2 341 174</b>	<b>2 483 755</b>	<b>2 476 263</b>	<b>- 7 492</b>
<i>Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)</i>	712 382	772 837	777 864	810 342	+ 32 478
<i>Taxe sur la Contribution Économique Territoriale (CET)</i>	805 455	902 441	1 015 911	1 005 994	- 9 917
<i>Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)</i>	102 866	120 790	131 153	131 015	- 138
<i>Indemnité Forfaitaire des Entreprises et Réseaux (IFER)</i>	470 797	493 468	509 803	528 912	+ 19 109
<i>Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)</i>	51 638	51 638	49 024	0	- 49 024

Montants en €, arrondis à l'euro inférieur	2022	2023	2024	2025	Évolution 2025/2024
<b>Autres taxes, dotations et compensations</b>	<b>1 366 887</b>	<b>1 457 536</b>	<b>1 537 060</b>	<b>1 617 975</b>	<b>+ 80 915</b>
<i>Compensation financière Genevoise</i>	686 364	697 038	733 080	784 090	+ 51 010
<i>Dotation intercommunalité</i>	162 646	179 764	217 562	265 492	+ 47 930
<i>Dotation de compensation intercommunalité</i>	256 854	255 363	251 137	242 018	- 9 119
<i>Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)</i>	86 198	86 198	86 198	86 198	0
<i>Taxe GEMAPI</i>	141 302	210 449	210 118	201 238	- 8 880
<i>Taxe de séjour<sup>2</sup></i>	33 523	28 724	38 965	38 939	- 26

Montants en €, arrondis à l'euro inférieur	2022	2023	2024	2025	Évolution 2025/2024
<b>Total des recettes fiscales, dotations, contributions</b>	<b>11 236 846</b>	<b>12 096 969</b>	<b>12 713 249</b>	<b>13 036 042</b>	<b>+ 322 793</b>

<sup>2</sup> À noter que la CC Usse et Rhône perçoit la recette des taxes de séjour et la reverse à l'EPIC Haut-Rhône Tourisme, en plus de la subvention annuelle de fonctionnement.

Montants en €, arrondis à l'euro inférieur	2022	2023	2024	2025	Évolution 2025/2024
Fond de péréquation des ressources (FPIC)	291 094	336 927	257 978	284 309	+ 26 331
Contribution pour le redressement des finances publiques	0	0	0	127 473	+ 127 473
Attributions de compensation versées aux Communes	4 502 819	4 502 819	4 502 819	4 502 819	0
Dégrèvement TMAPI (audiovisuel)	0	1 316	1 698	3 425	+ 1 727
Régularisations n-1 TFPB, TH et CVAE	0	0	15 545	3 498	- 12 047
Reversement dotation « Filet inflation » 2022	0	26 502	0	0	0
<b>Total reversé à l'État et aux Communes d'Usse et Rhône</b>	<b>4 793 913</b>	<b>4 867 564</b>	<b>4 778 040</b>	<b>4 921 524</b>	<b>+ 143 484</b>

**Les recettes fiscales et de dotations nettes pour 2025 sont de + 8 114 518 €.** L'évolution nette des recettes liées à la fiscalité et aux dotations est de + 322 793 € et l'évolution des prélèvements est de + 143 484 € pour l'exercice 2025, **soit une augmentation des recettes globales de + 179 309 €.**

#### **Le cas des dotations DC RTP et FNGIR :**

Depuis 2009, la CC Usse et Rhône touchait régulièrement la somme de 51 638 € au titre de la DC RTP, ainsi que 86 198 € au titre du FNGIR.

Pour permettre « la stabilisation » des concours financiers aux collectivités à la hauteur fixée par la loi de finances pour 2023, les « variables d'ajustement », soit un ensemble de dotations et compensations d'exonérations fiscales, sont désormais ponctionnées par l'État. Alors qu'en 2023, seuls les Départements avaient été concernés, tous les niveaux de collectivités le sont en 2024, dont les EPCI. Ainsi, la DC RTP est minorée. Les montants individuels dus doivent être calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement. Le FNGIR n'était pas concerné.

**Toutefois, la loi n°2025-127 du 14 février 2025 a modifié les modalités de versement et les montants de la DC RTP. Pour la CC Usse et Rhône, cela s'est traduit par une suppression pure et simple de la recette issue de la DC RTP. Par conséquent, son montant en 2025 a été de 0 €. Ainsi, l'État ne verse plus Le produit de cette compensation et cela se traduit par une perte sèche de 50 000 € sur le budget de la Communauté de Communes.**

#### **La GEMAPI :**

En 2025, Le Conseil communautaire a décidé de maintenir le montant de la taxe GEMAPI à 210 000 € par délibération n°CC 40/2025 du 8 avril 2025 pour couvrir les dépenses liées à l'adhésion aux syndicats de rivières et les éventuels travaux sur les cours d'eau.

Les dépenses au titre de la GEMAPI sur l'exercice budgétaire 2025 sont les suivantes :

- Cotisation 2025 au Syr'Usse : 137 518 €,
- Cotisation 2025 au SHR : 29 408 €,

- Cotisation 2025 au SILA : 17 014 €,
- Rémunération du personnel de la CC Usse et Rhône pour les actions environnementales : 18 165 €.

Durant l'année 2025, il n'y a pas eu de travaux entrepris directement par la CC Usse et Rhône sur les cours d'eau car la compétence GEMAPI a été transférée aux Syndicats de rivières qui mènent désormais des travaux d'entretien.

**Au total, les dépenses liées à la GEMAPI s'élèvent à 202 105 € en 2025. La recette de la taxe est de 201 238 € en 2025, soit un solde déficitaire de - 867 €.**

### La TEOM et le service déchets :

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) permet de financer les dépenses relatives au service déchet, telles qu'identifiées par l'article 1520 du code général des impôts :

« Les dépenses du service de collecte et de traitement des déchets mentionnées au premier alinéa du présent I comprennent :

1° Les dépenses réelles de fonctionnement ;

2° Les dépenses d'ordre de fonctionnement au titre des dotations aux amortissements des immobilisations lorsque, pour un investissement, la taxe n'a pas pourvu aux dépenses réelles d'investissement correspondantes, au titre de la même année ou d'une année antérieure,

3° Les dépenses réelles d'investissement lorsque, pour un investissement, la taxe n'a pas pourvu aux dépenses d'ordre de fonctionnement constituées des dotations aux amortissements des immobilisations correspondantes, au titre de la même année ou d'une année antérieure. »

Les dépenses de fonctionnement du service des déchets sont les suivantes :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Collecte des ordures ménagères	384 460	400 929	421 954	430 710	371 215	383 776	472 864
Déchetterie- Enlèvement bennes déchets	368 177	386 684	395 260	385 979	408 330	414 922	448 697
Traitement des déchets par le Sivalor	697 234	748 539	900 412	895 737	1 151 066	1 235 281	1 222 948
Location bennes	9 998	8 300	6 153	7 635	6 380	7 365	8 993
Achat de composteurs	4 226	4 508	3 090	10 341	14 274	8 409	0
Charges Déchetteries	6 159	2 507	5 225	6 089	4 852	5 629	18 132
Entretien des déchetteries	13 267	24 050	25 274	2 191	1 879	6 733	5 900
Déchetteries - Divers	5 913	7 712	17 149	2 178	5 600	4 598	- 2 988
Collecte des boues de stations d'épuration	0	0	0	14 420	21 630	22 054	21 745
Containers OMR et de tri	0	3 529	9 342	0	2 392	824	2 576
Frais liés à la commande publique	0	0	0	0	0	3 431	536
Ordures ménagères - Divers	37 436	24 718	32 570	34 883	37 633	54 047	33 367
Finances- Intérêts des emprunts	14 834	13 659	12 484	11 309	7 711	10 799	15 032
Frais de personnel	242 587	244 102	280 127	313 347	307 677	314 105	345 135
<b>DÉPENSES-Total</b>	<b>1 784 291</b>	<b>1 869 237</b>	<b>2 109 040</b>	<b>2 114 819</b>	<b>2 340 639</b>	<b>2 471 973</b>	<b>2 592 939</b>
Vente de matériaux, pièces, mobiliers	104 144	92 970	133 060	101 335	121 756	88 626	94 620

Remboursements BA-Assainissement <sup>3</sup>	0	0	0	16 116	0	0	0
Remboursements assurance	6 761	0	0	0	0	0	0
Bonus- Divers	27 838	0	0	0	0	0	211 016
Sivalor- Revente d'électricité	0	0	0	0	199 642	0	0
TEOM	2 010 113	2 064 151	2 101 995	2 224 801	2 425 160	2 565 133	2 685 749
<b>RECETTES-Total</b>	<b>2 148 856</b>	<b>2 157 121</b>	<b>2 235 055</b>	<b>2 342 252</b>	<b>2 746 558</b>	<b>2 653 759</b>	<b>2 990 849</b>
<b>SOLDE Dépenses/recettes</b>	<b>+ 364 565</b>	<b>+ 287 884</b>	<b>+ 126 015</b>	<b>+ 227 433</b>	<b>+ 405 919</b>	<b>+ 181 786</b>	<b>+ 397 910</b>

Le solde du résultat pour l'année 2025 est de + 397 910 €. Les investissements qui ont été les suivants pour 2025 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Acquisition de containers et déploiement des containers OMR	0	3 529	9 342	222 695	265 320	228 880	385 020
Agrandissement de la déchetterie de Seyssel Haute-Savoie	0	0	0	572	6 510	18 499	380 904
Construction de la déchetterie intercommunale à Frangy	88 122	101 999	1 025 855	- 212 702 <sup>4</sup>	0	0	0
Travaux dans les déchetteries	0	0	0	0	0	0	10 380
Emprunts – Remboursement du capital	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	26 145	29 693
Kiosques à cartons Frangy/Seyssel et travaux, divers	0	0	0	0	4 700	7 041	0
<b>DÉPENSES-Total</b>	<b>113 122</b>	<b>130 528</b>	<b>1 060 197</b>	<b>35 565</b>	<b>301 530</b>	<b>280 565</b>	<b>805 997</b>
Souscription d'un prêt- Déploiement containers OMR	0	0	0	0	0	191 129	0
<b>RECETTES-Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>191 129</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE Dépenses/recettes</b>	<b>- 113 122</b>	<b>- 130 528</b>	<b>- 1 060 197</b>	<b>- 35 565</b>	<b>- 301 530</b>	<b>- 89 436</b>	<b>- 805 997</b>

Le bilan sur 2025 est de 805 997 € investis soit un solde négatif en section d'investissement de la même somme. Sur les 7 derniers exercices, le bilan est de 389 643 € de dépenses annuelles en investissement tandis que celui en fonctionnement représente un résultat positif moyen sur 7 ans de 284 502 €. **Au total des 7 derniers exercices, le service déchet est déficitaire de 105 142 € par an.**

À noter que le Sivalor n'a pas reversé de recettes liées à la revente d'électricité en 2025, mais a reversé une recette en bonus de tri de 211 016 € et que la CC Ussets et Rhône ne verse pas de participation au titre de ses dépenses de fonctionnement pour 2025.

### **La taxe de séjour :**

<sup>3</sup> Il est décidé que le budget principal prenne intégralement à sa charge cette dépense puisque la collecte des déchets est une compétence liée au BP.

<sup>4</sup> Le bilan négatif est lié au versement du solde des subventions reçues dans le cadre de ce projet. Le bilan de - 209 383 € doit se lire comme une recette de 209 383 € en 2022.

Il est rappelé que la taxe de séjour est payée directement par le visiteur lors de sa nuitée. Les tarifs, inchangés en 2025, sont les suivants :

Catégorie d'hébergements	Montant
Palaces	1,50 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,40 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

L'évolution des recettes de la taxe de séjour depuis 2017 est la suivante :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
6 774 €	5 340 €	10 165 €	17 035 €	17 722 €	33 523 €	28 724 €	38 965 €	38 939 €

La recette est passée de 38 965 € à 38 939 € entre 2024 et 2025, soit une quasi-stabilité.

### Le Port de Gallatin à Seyssel :

Le port de Gallatin dispose de 24 anneaux d'amarrage et est situé à Seyssel Haute-Savoie.

Les tarifs ont été fixés par délibération n°CC 48/2023 du 11 avril 2023 de la manière suivante : tarif à l'année de 199 € à 400 €, tarif au mois de 59 € à 120 € et tarif à la semaine de 30 € à 60 €. Par délibération n°CC 169/2025 du 14 octobre 2025, Il est accordé une réduction exceptionnelle de 20 % sur les tarifs 2026, pour les usagers qui étaient sous contrat en 2025, du fait des travaux qui ont eu lieu sur la place Gallatin, à Seyssel, en 2025, et qui ont gêné l'utilisation de l'équipement pour les utilisateurs.

L'évolution des dépenses et des recettes du port de Gallatin sur les 8 derniers exercices budgétaires 2018-2025 laisse apparaître un déficit d'exploitation, tel que présenté ci-dessous :

En €	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne 2018-2025
Location	3 321	3 321	3 321	3 321	1 661	1 801	1 937	1 995	2 585
Eau	191	240	291	140	386	307	273	48	235
Entretien	7 258	217	1 947	120	401	526	13 968	3 285	36
Frais bateaux	0	6 000	8 000	0	3 500	0	0	0	3 465
Amortissements <sup>5</sup>	22 654	30 696	30 557	30 557	28 210	28 211	99 149	3 074	2 188
<b>Dépenses</b>	<b>33 424</b>	<b>40 474</b>	<b>44 116</b>	<b>34 138</b>	<b>34 158</b>	<b>30 845</b>	<b>115 327</b>	<b>8 693</b>	<b>42 647</b>
Redevances	597	1 592	516	1 990	3 980	2 985	6 456	4 400	2 815
Fonds covid	0	0	0	4 382	0	0	0	0	548
<b>Recettes</b>	<b>597</b>	<b>1 592</b>	<b>516</b>	<b>6 372</b>	<b>3 980</b>	<b>2 985</b>	<b>6 456</b>	<b>4 400</b>	<b>3 362</b>
<b>Solde</b>	<b>- 32 827</b>	<b>- 38 882</b>	<b>- 43 600</b>	<b>- 27 766</b>	<b>- 30 178</b>	<b>- 27 860</b>	<b>- 108 871</b>	<b>- 4 293</b>	<b>- 39 285</b>

Le déficit d'exploitation du port de Gallatin est de 39 285 € par an sur la moyenne des 8 derniers exercices budgétaires. L'exercice 2025 s'avère être celui qui a été le mieux maîtrisé avec un déficit de - 4 293 €, lié essentiellement à la réduction des frais d'amortissement et à des coûts d'entretien moindre en 2025.

<sup>5</sup> Il s'agit des frais d'amortissement des pontons d'amarrage.

### La piscine de la Semine :

Le bilan comptable de la piscine pour l'exercice 2025 est de 127 004 € en dépenses et de 57 672 € en recettes, soit un déficit de 69 732 €. Ci-dessous le bilan des exercices depuis 2018, à noter que la piscine a été fermée en 2020 pendant la crise du covid :

	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	Moy. 2018-2025
<b>DÉPENSES</b>	<b>138 337</b>	<b>129 304</b>	<b>129 704</b>	<b>139 135</b>	<b>152 565</b>	<b>138 739</b>	<b>127 004</b>	<b>98 435</b>
<b>Fournitures</b>	<b>19 212</b>	<b>14 787</b>	<b>14 135</b>	<b>16 906</b>	<b>23 609</b>	<b>25 996</b>	<b>18 738</b>	<b>12 664</b>
Cartes de piscine	166	176	166	190	186	852	200	126
Divers (isolants, toitures...)	657	314	537	333	516	451	0	337
Petites fournitures	10 700	5 174	7 421	6 055	9 668	9 124	6 378	5 574
Pharmacie et oxygène	502	654	568	378	851	666	333	422
Produits entretien	7 187	8 469	5 443	9 950	12 388	14 903	11 826	6 205
<b>Entretien, travaux et maintenances</b>	<b>13 249</b>	<b>7 397</b>	<b>4 137</b>	<b>11 406</b>	<b>5 039</b>	<b>12 089</b>	<b>15 693</b>	<b>5 890</b>
Analyses eaux et légionnelles	467	467	476	383	502	571	732	328
Entretiens et travaux divers	7 735	347	318	6 570	2 753	8 830	12 512	2 532
Maintenance pompe chaleur et extincteur	1 591	1 626	734	2 031	0	1 562	1 984	855
Nettoyage/pompage	172	180	738	1 598	214	222	0	414
Travaux en régie	3 284	4 173	1 684	508	1 374	708	0	1 575
Vérifications installations électriques	0	605	187	316	196	196	465	186
<b>Charges</b>	<b>29 981</b>	<b>35 554</b>	<b>34 574</b>	<b>36 965</b>	<b>49 761</b>	<b>26 758</b>	<b>21 213</b>	<b>26 691</b>
Eau	8 066	8 401	8 581	8 178	7 847	10 050	8 152	5 868
Électricité	21 296	26 523	25 435	28 212	40 948	15 613	11 989	20 345
Frais bancaires	0	0	0	0	242	332	279	35
Téléphonie	619	630	557	576	724	763	793	444
<b>Frais de personnel</b>	<b>75 895</b>	<b>71 566</b>	<b>76 859</b>	<b>73 858</b>	<b>74 156</b>	<b>73 896</b>	<b>71 761</b>	<b>53 191</b>
Agents titulaires	17 974	15 165	12 004	15 012	9 619	11 697	10 382	9 968
Agents saisonniers	22 063	20 782	27 762	23 023	25 659	23 291	22 593	17 041
Annonces, formations et floccages	711	634	1 923	0	200	1 321	704	495
Astreintes services techniques	0	2 556	2 380	2 069	2 115	2 138	2 780	1 303
Maîtres-nageurs	35 147	32 428	32 789	33 755	36 564	35 449	35 301	24 383

	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	Moy. 2018-2025
<b>RECETTES</b>	<b>55 846</b>	<b>50 725</b>	<b>41 898</b>	<b>59 350</b>	<b>70 901</b>	<b>79 967</b>	<b>57 672</b>	<b>39 817</b>
Entrées piscine	42 096	38 415	22 978	37 650	47 536	59 902	38 482	26 593
Location bar	2 700	2 700	2 700	500	1 000	1 000	1 000	1 371
Écoles	7 150	6 760	12 995	16 250	19 050	15 525	16 455	8 886
Collèges	3 900	2 850	3 225	4 950	3 315	3 540	1 735	2 606
<b>SOLDE</b>	<b>-82 491</b>	<b>-78 579</b>	<b>-87 807</b>	<b>-79 785</b>	<b>-81 664</b>	<b>- 58 772</b>	<b>- 69 732</b>	<b>- 58 618</b>

Les tarifs en vigueur ont été fixés par délibération n°CC 31/2023 du 14 mars 2023, ils sont restés inchangés depuis 2023.

### **Assainissement – Analyse de l'évolution budgétaire 2019-2025 :**

Le tableau ci-après présente la situation des six exercices de 2019 à 2025 du BA-Assainissement :

<b>Fonctionnement (en € HT)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 340 434</b>	<b>1 268 611</b>	<b>1 273 847</b>	<b>1 466 644</b>	<b>1 644 281</b>	<b>1 864 496</b>	<b>1 768 413</b>
Charges de service	31 304	29 885	42 625	55 224	81 871	75 038	77 378
Charges financières/Agence de l'Eau	461 821	443 040	441 233	485 241	435 443	435 998	299 813
Charges de fonctionnement	409 822	350 018	325 301	288 165	441 589	623 998	618 369
Charges de personnel	363 725	392 352	372 157	458 589	529 015	598 538	631 091
Mise aux normes et vidanges pour les particuliers	71 435	33 400	63 600	114 365	117 546	106 258	117 916
Études diverses	2 327	19 916	28 931	65 060	38 817	24 666	23 845
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 253 303</b>	<b>2 897 576</b>	<b>2 781 479</b>	<b>2 337 913</b>	<b>3 334 614</b>	<b>3 392 411</b>	<b>2 697 145</b>
Recettes branchements/subventions	558 553	586 231	327 716	632 392	1 030 293	871 150	684 957
Recettes redevances/primes	1 694 750	2 311 345	2 453 763	1 705 521	2 304 321	2 521 261	1 988 188
<b>Solde de la section de fonctionnement</b>	<b>+ 912 869</b>	<b>+ 1 628 965</b>	<b>+ 1 507 632</b>	<b>+ 871 269</b>	<b>+ 1 690 333</b>	<b>+ 1 527 915</b>	<b>+ 928 732</b>

<b>Investissement (dépenses et recettes mêlées)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Informatique et bureautique	18 177	7 149	92	93	44 841	34 350	53 154
Emprunts (capital et souscriptions)	-176 226	688 769	706 740	708 521	712 537	775 092	651 543
Plans d'épandage	-1 323	-32 041	0	0	0	0	0
Postes de refoulement CCUR	-10 675	9 096	92 512	-1 376	-17 257	0	0
Raccordements réseaux	110 107	45 337	192 463	175 614	79 764	0	0
Réhabilitation ANC	0	-22 750	0	0	0	0	0
Réseaux Anglefort	0	0	0	0	0	24 912	63 183
Réseaux Bassy	0	0	0	0	0	900	0
Réseaux Challonges	2 602	-117 442	17 187	0	0	3 176	6 325
Réseaux Chaumont	43 515	0	0	0	0	0	4 665
Réseaux Chilly	165 598	-13 809	0	0	0	0	40 485
Réseaux Clarafond-Arcine	254 025	-129 672	0	0	0	0	5 854
Réseaux Clermont	39 287	15 351	0	0	0	0	0
Réseaux Corbonod	-19 757	93 880	0	-28 203	4 024	0	0
Réseaux Éloise	254 025	-129 672	0	0	0	5 279	12 240
Réseaux Franclens	0	0	0	0	0	3 366	0
Réseaux Frangy	-62 363	0	0	0	0	0	85 148
Réseaux Marlioz	0	3 020	0	0	0	- 112 808	110 540
Réseaux Menthonnex-sous-Cl.	0	0	0	0	0	0	19 313
Réseaux Minzier	11 866	0	0	0	0	0	0
Réseaux Saint-Germain-sur-Rh.	0	0	0	0	0	0	2 250
Réseaux Seyssel 01	0	0	0	0	0	1 250	8 125
Réseaux Seyssel 74	0	17 471	1 500	0	15 713	6 185	12 343
Réseaux Usinens	0	0	0	0	0	0	22 390
Réseaux Vanzy	-127 440	0	0	0	0	0	4 128
Schéma de zonage et SD assainissement	69 140	46 573	32 237	-379	-66 150	0	0
STEP Anglefort	-20 852	-133 754	-99 025	0	2 524	0	0
STEP Bassy	0	0	825	0	860	0	0
STEP Challonges	0	0	0	5 263	0	0	0
STEP Chaumont-Loblaz	-76 759	6 201	15 120	0	0	1 389	0
STEP Chêne-Marsin	0	9 704	199 124	-43 370	-78 409	0	0
STEP Chêne-Tassonière	56 796	0	2 175	0	0	0	0

<b>Investissement (suite)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
STEP Chessenaz	0	0	0	0	0	7 395	0
STEP Chilly-Coucy/Mougny	49 192	-55 235	0	0	0	0	0
STEP Chilly-Navery	-39 060	-26 871	0	0	0	0	0
STEP Clarafond-Arcine	25 176	3 836	1 500	6 746	0	0	0
STEP Corbonod	0	0	0	0	975	2 959	55 290
STEP Desingy-Pelly	-32 193	0	0	0	0	0	0
STEP Desingy-Planaz	40 370	1 500	0	0	0	0	0
STEP Droisy	0	0	0	7 384	860	0	0
STEP Éloïse-Cugnière	0	8 729	9 605	2 105	0	4 312	0
STEP Franclens	0	1 527	0	0	0	4 875	0
STEP Frangy	10 405	9 060	10 116	6 134	1 215	7 794	0
STEP Marlioz/Contamine-Sarzin	5 200	65 120	2 592	1 714 186	297 356	- 286 702	0
STEP Minzier	0	11 945	1 560	0	0	0	0
STEP StGermain-Bel-Air/Les Crêts	0	-1 700	274 213	5 040	0	- 50 624	0
STEP StGermain-Cusinens	0	6 219	-85 646	220 038	126 827	- 100 445	0
STEP Seyssel	1 557	0	3 224	3 500	0	12 549	3 531
STEP Vanzy-Chessenaz	-133 898	0	0	0	0	7 395	0
<b>Solde général de la section investissement</b>	<b>456 492</b>	<b>387 543</b>	<b>1 378 113</b>	<b>2 781 295</b>	<b>1 125 680</b>	<b>353 647</b>	<b>1 160 506</b>

Sur les sept exercices antérieurs (2019-2025), l'analyse de la consommation budgétaire met en relief les évolutions suivantes :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Solde de la section de fonctionnement	+ 912 869	+ 1 628 965	+ 1 507 632	+ 871 269	+ 1 690 333	+ 1 527 915	+ 928 732
Solde de la section d'investissement	- 456 492	- 387 543	- 1 378 113	- 2 781 295	- 1 125 680	- 353 647	- 1 160 506

Concernant l'exercice 2025, le déficit d'investissement est de - 1 160 506 € et le rapport au résultat de fonctionnement est de + 928 732 €.

### **Assainissement – Modification des tarifs de contrôles, de branchements et de redevances :**

Les modalités tarifaires des contrôles, branchements et redevances suivantes ont été reconduites en 2025 :

- Dans le cas de la construction d'un nouveau réseau public d'assainissement des eaux usées :
  - Un forfait de 1 200 € HT pour une antenne de branchement d'un logement existant (générant des eaux usées),
  - Un forfait de 2 400 € HT pour une antenne de branchement pour un immeuble (dont le coût du branchement est plus important).

- Dans le cas d'un branchement ponctuel d'un logement (neuf, changement destination, réhabilitation...) :
  - Le coût réel des dépenses engagées de l'antenne de branchement.
- Les visites de contrôle dans le cadre de ventes d'habitation ou d'immeubles situées en zone d'assainissement collectif feront l'objet d'un tarif de contrôle de 250 € HT, soit le même que celui existant dans le cadre de l'assainissement non collectif.
- Redevance d'assainissement collectif : part variable à 2,25 € HT/m<sup>3</sup>,
- Redevance d'assainissement collectif : part fixe à 70 € HT par logement.

Il est rappelé que, par délibération n°CC 39/2022 du 12 avril 2022, la fréquence de réalisation des contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif est de 7 ans<sup>6</sup>.

Un prorata a été appliqué concernant les redevances d'assainissement collectif, par délibération n°CC 84/2024 du 8 juillet 2024.

Une pénalité en cas d'absence de l'usager en cas de contrôle a été appliquée pour l'assainissement collectif, au même titre que celle qui existait pour l'assainissement non collectif, par délibération n°CC 172/2024 du 10 décembre 2024.

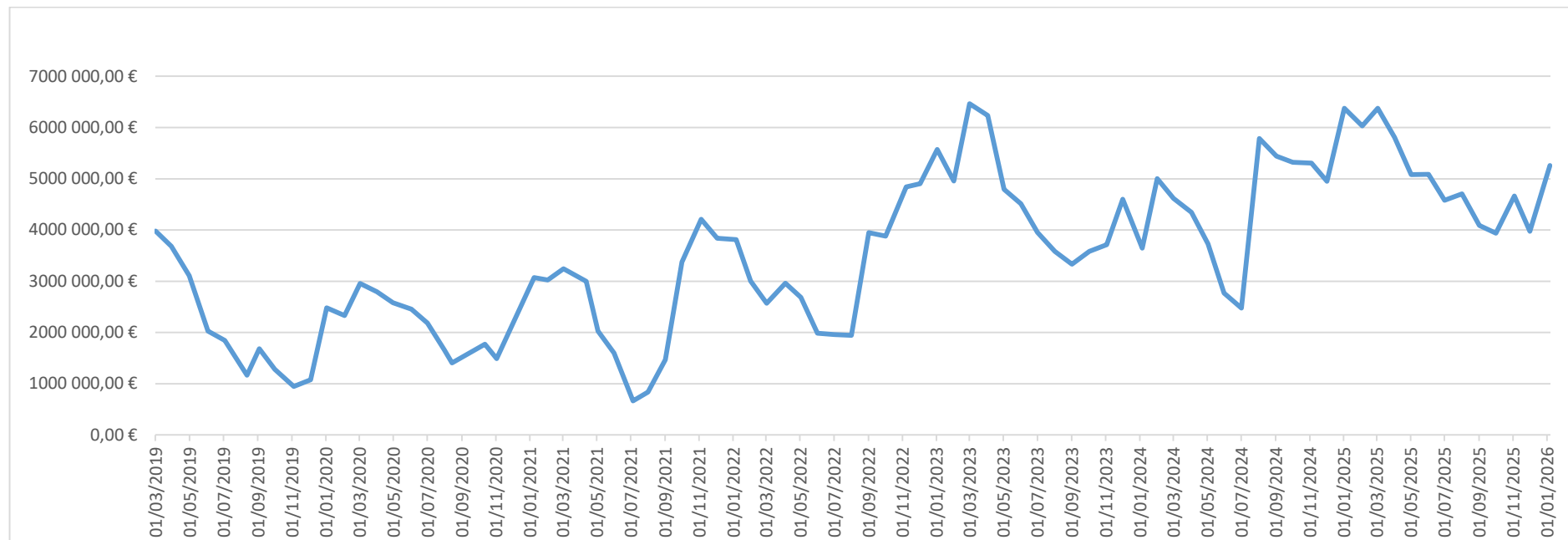
#### **C-5 L'état de trésorerie des budgets de la CC Usse et Rhône :**

Le Budget Principal (BP) de CC Usse et Rhône, ainsi que les budgets annexes de l'assainissement et du Port de Gallatin et le BP du CIAS disposent d'une trésorerie autonome. Un suivi est adressé chaque mois aux membres du Bureau communautaire. Ci-dessous le tableau de suivi de la situation de trésorerie. Le niveau de trésorerie permet notamment d'emprunter le plus tard possible et d'obtenir un fonds de roulement le plus optimum.

	<b>Budget principal</b>	<b>Budget Assainissement</b>	<b>Budget Port de Gallatin</b>	<b>Budget CIAS</b>
02/01/2020	2 479 930,18 €	155 062,75 €	39 147,83 €	1 716 214,05 €
08/01/2021	3 075 641,71 €	1 135 215,30 €	40 074,72 €	2 032 230,90 €
06/01/2022	3 813 141,10 €	1 021 919,44 €	43 001,99 €	2 027 451,83 €
02/01/2023	5 569 434,83 €	735 844,50 €	74 470,86 €	2 383 957,35 €
04/01/2024	5 004 049,80 €	733 985,00 €	102 412,54 €	2 987 706,10 €
02/01/2025	6 377 766,02 €	893 078,80 €	171 346,96 €	7 221 083,68 €
06/01/2026	5 259 348,39 €	918 226,08 €	171 244,09 €	5 101 742,60 €

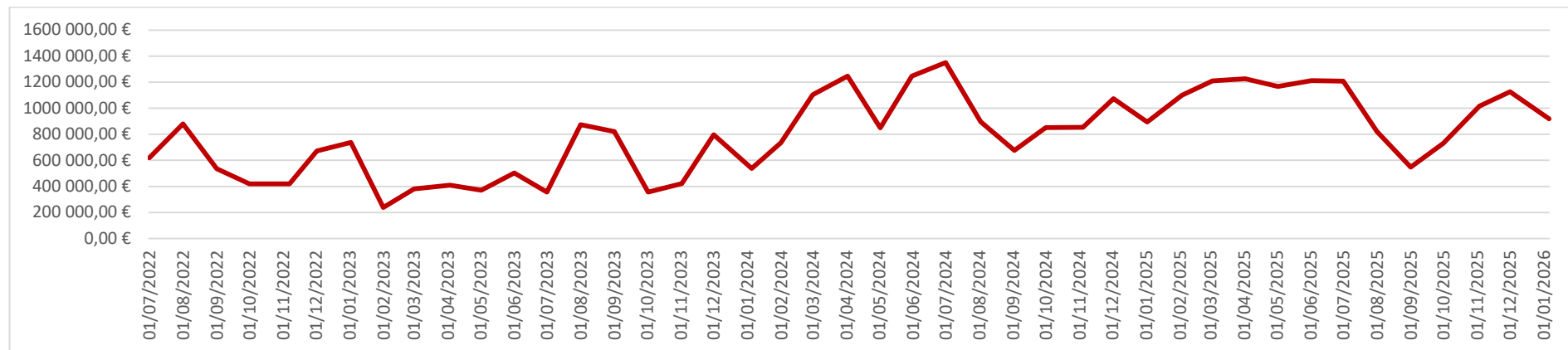
<sup>6</sup> Délibération CC 39/2022 du 12 avril 2022.

L'évolution mensuelle de la trésorerie du budget principal est la suivante :



Au 6 janvier 2026, la trésorerie du budget principal CIAS était de 77 925 € et celle du budget annexe de l'EHPAD du Val des Ussets était de 5 023 818 €, soit un total budget principal CIAS-EHPAD de 5 101 743 €.

L'évolution de la trésorerie du budget assainissement est la suivante :



#### **C-6 Avancement de l'inventaire de la CC Usse et Rhône :**

L'inventaire est une liste exhaustive des biens qui constituent le patrimoine de la collectivité. Il doit être en concordance avec l'état de l'actif établi par les services de la trésorerie. La CC Usse et Rhône a débuté la réalisation de son inventaire en 2020.

Il convient de réaliser un inventaire par :

- Nécessité, pour une collectivité, de connaître l'ensemble de son patrimoine,
- Obligation faite, mise en concordance avec l'état de l'actif de la trésorerie et ce dans les plus brefs délais.

Le travail actuel de rapprochement entre l'actif de la trésorerie et l'inventaire de la CC Usse et Rhône est un travail fastidieux, en effet l'inventaire de la Communauté de Communes regroupe l'intégration de différents inventaires eux-mêmes issus d'anciennes collectivités du territoire aujourd'hui fusionnées, voir dissoutes. De ce fait, la CC Usse et Rhône dispose de fichiers réservoirs qui sont le transfert de budgets dissouts et mal identifiés et de fichiers migrations provenant d'anciennes collectivités. Un travail est en cours avec les services de la trésorerie sur l'identification des biens, et le recensement de biens sur amortis.

Compte tenu de la charge de travail, il a été décidé de prioriser le budget principal, qui à lui seul, regroupe les biens des anciennes collectivités du territoire et de l'ancien budget annexe Zone de loisirs :

- 3 322 fiches de biens, tous budgets confondus, anciennes collectivités intégrées,
- 19 fiches migrations de comptes,
- 3 fiches réservoirs (transferts des immobilisations par suite de la fusion des CC en 2017).

Pour avancer sur le suivi de l'inventaire et en concertation avec le comptable du Service de gestion comptable de Rumilly, un mode opératoire a été mis en place par le service comptabilité de la CC Usse et Rhône.

En 2025, le service finances-comptabilité de la CC Usse et Rhône a travaillé sur les tâches suivantes :

- Reconstitution de 27 fiches de biens pour intégrations patrimoniales et futurs amortissements,
- 44 nouvelles fiches de biens créées sur 2025,
- 37 fiches de biens ont été sorties de l'Inventaire Communauté de Communes Usse et Rhône.

### C-7 La gestion de la dette :

L'inflation, sur le plan national, reste maîtrisée en fin d'année 2025 et risque de fléchir à 1,7 % sur 2026. Les taux de crédit sont maintenus à 2,0 %, selon la BCE et la Banque Postale/SFIL.

Au niveau national, les collectivités empruntent davantage sur 2025 (+ 24 %), et les taux de crédits restent comparables à ceux de 2023 soit autour de 3,54 %.

La répartition de la dette de la CC Usse et Rhône par type de risque :

Type d'emprunt	Montant des contrats	En cours	% d'exposition	Taux
Taux fixe	26 120 425,40 €	16 109 196,10 €	97,67%	3,50%
Taux variable	622 514,82 €	388 785,65 €	2,33%	1,75%

- Trois emprunts (SMDEA) sont arrivés à leur terme sur le Budget Assainissement :

Exercice 2025				
25/01/2025	A04805	MENTHONNEX SOUS CLERMONT STEP REPRISE SMDEA	CAISSE D'EPARGNE DEBIT D'OFFICE	57 086.21 €
25/01/2025	A04905	USINENS STEP REPRISIE SMDEA	CAISSE D'EPARGNE DEBIT D'OFFICE	46 339.38 €
25/01/2025	A08105	FRANGY RUE DE L'EGALITE /RN 508 REPRISE SMDEA08105	CAISSE D'EPARGNE DEBIT D'OFFICE	36 242.74 €

La situation de la dette de la collectivité apparaît globalement saine et maîtrisée. Elle demeure toutefois plus contrainte sur le budget annexe assainissement, qui concentre une part importante de l'endettement en raison de la reprise des emprunts contractés par les anciennes communes, à la suite de la dissolution du SMDEA au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les emprunts repris du SMDEA ont été regroupés selon des modalités harmonisées, avec une échéance unique annuelle au mois d'août.

Ils concernent :

- 52 emprunts souscrits entre 2005 et 2013, pour un capital restant dû de 4 209 975,37 € au 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- Pour l'exercice 2026, l'échéance d'août s'élèvera à 368 162 €, comprenant 233 943 € de remboursement du capital et 134 219 € d'intérêts.

Trois budgets annexes de la CC Usse et Rhône ne portent aucun emprunt :

- Transports scolaires,

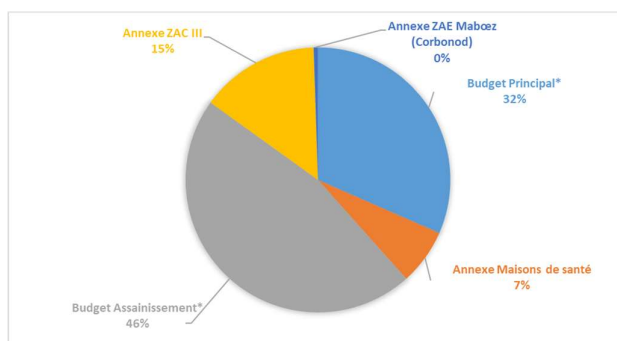
- Autorisations du droit des sols (ADS),
- Port de Gallatin.

Depuis 2017, sur un total de 91 lignes d'emprunts regroupées, tous budgets confondus, 14 emprunts ont été contractés directement par la CC Ussets et Rhône. À ce titre, il est à souligner qu'aucun emprunt à caractère « toxique » ne figure dans la dette de la Communauté de Communes.

- À ce jour, la CC Ussets et Rhône supporte 88 emprunts, répartis comme suit :
  - 69 prêts sur le budget assainissement,
  - 10 prêts sur le budget principal,
  - 6 prêts sur le budget maisons de santé,
  - 2 prêts sur le budget ZAC 3,
  - 1 prêt sur le budget Maboez.

**Gestion de la dette 2025 par budget :**

	<b>Anuités Totales 2025</b>	<b>Capital remboursé en</b>	<b>Intérêts remboursés en</b>	<b>Capital restant dû</b>	<b>Échéance finale de</b>
	<b>(1+2)</b>	<b>2025 (1)</b>	<b>2025 (2)</b>		<b>l'emprunt</b>
Budget Principal*	491 653,34 €	318 332,01 €	173 321,33 €	5 238 625,12 €	2049
Annexe Maisons de santé	133 397,33 €	108 878,55 €	24 518,78 €	1 132 773,01 €	2047
Budget Assainissement*	906 302,46 €	651 542,79 €	254 759,67 €	7 723 168,58 €	2040
Annexe ZAC III	503 758,30 €	487 492,08 €	16 266,22 €	2 415 034,99 €	2030
Annexe ZAE Mabœz (Corbonod)	43 709,68 €	42 683,02 €	1 026,66 €	86 183,46 €	<b>2027</b>
<b>TOTAL sur 2025 en €</b>	<b>2 078 821,11 €</b>	<b>1 608 928,45 €</b>	<b>469 892,66 €</b>	<b>16 595 785,16 €</b>	



Répartition du capital restant dû en 2025 par budget de la CCUR

## L'épargne brute de la collectivité 2020 à 2025 :

L'épargne brute représente le solde des recettes et des dépenses de fonctionnement et est un indicateur sur la santé financière des collectivités. Elle permet de surveiller la capacité d'investissement.

Pour la CC Usse et Rhône, l'évolution du niveau d'épargne brute entre 2020 et 2025 est la suivante :

Encours Budgets CCUR au 31/12	Epargne brute 2022	Epargne Brute 2023	Epargne Brute 2024	Epargne Brute 2025
Budget Principal	1 061 074,32 €	1 192 206,00 €	1 055 170,94 €	815 126,92 €
Budget Assainissement	192 183,08 €	1 268 522,40 €	863 106,30 €	861 984,67 €
Budget Maisons de santé	108 186,77 €	323 621,64 €	136 631,00 €	122 786,28 €
<b>Ss TOTAL</b>	<b>1 361 444,17 €</b>	<b>2 784 350,04 €</b>	<b>2 054 908,24 €</b>	<b>1 799 897,87 €</b>
Budget ZA MABOEZ	- 241 717,00 €	35 511,00 €	- 62 084,00 €	- 62 084,25 €
Budget ZA ZAC 3	356 096,00 €	367 551,00 €	220 025,00 €	220 024,82 €
	<b>1 475 823,17 €</b>	<b>3 187 412,04 €</b>	<b>2 212 849,24 €</b>	<b>1 957 838,44 €</b>
Encours au 31 decembre de l'année pour l'ensemble des Budgets CCUR	15 424 318,00 €	16 710 778,00 €	15 269 386,02 €	16 595 785,16 €
<b>Ratio de désendettement exprimé en années</b>	<b>10,45</b>	<b>5,24</b>	<b>6,90</b>	<b>8,48</b>

Il est généralement admis qu'un seuil critique se situe autour de 12 à 15 ans, tandis qu'un seuil de moins de 10 ans représente une situation financière saine. Autres ratios financiers sur la base d'une population INSEE publié au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 21 475 habitants :

Ratios financiers	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Dépenses réelles de fonctionnement/ Population	638,87 €	635,44 €	659,27 €
Recettes réelles de fonctionnement /Population	637,20 €	644,67 €	682,98 €
Dépenses d'équipement Brut (Investissement) /Population	256,54 €	414,88 €	535,34 €
Encours de Dettes/population	18,34 €	114,21 €	243,94 €

## C-9 Les évolutions 2025 en matière de ressources humaines :

### Etat des lieux 2025 :

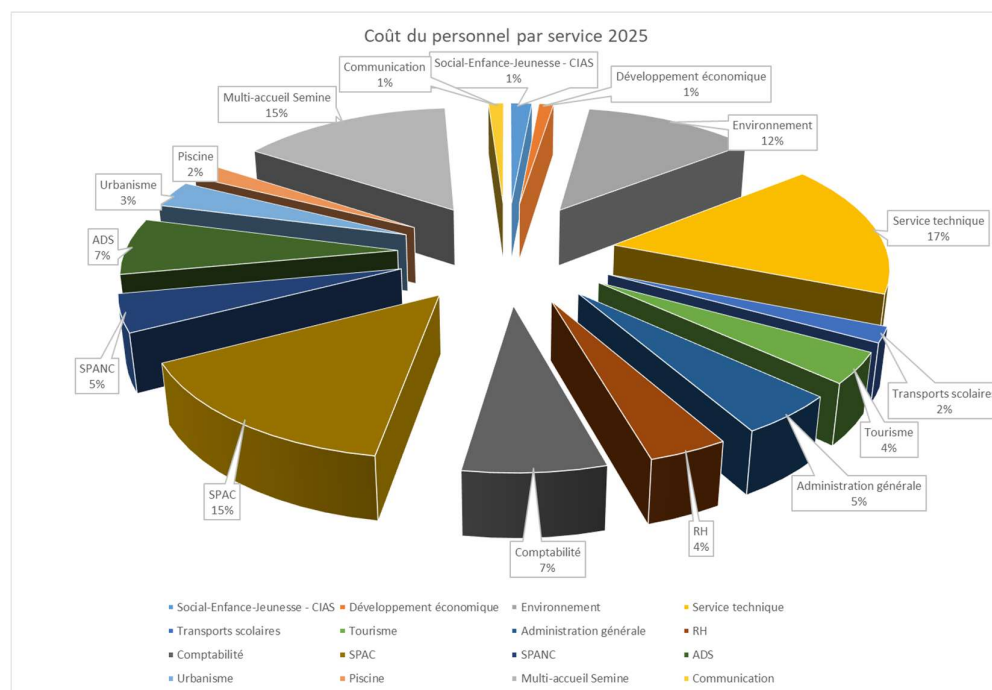
La CC Usse et Rhône s'organise autour de 12 sites de travail. Ci-dessous un tableau comparatif en matière d'effectifs :

Au 31/12/2020		Au 31/12/2021		Au 31/12/2022		Au 31/12/2023		Au 31/12/2024		Au 31/12/2025	
Nombre d'agents	En ETP	Nombre d'agents	En ETP	Nombre d'agents	En ETP	Nombre d'agents	En ETP	Nombre d'agents	En ETP	Nombre d'agents	En ETP
65	59,40	72	63,56	75	66,11	70	62,55	71	62,58	75	67,13

En une année, l'évolution est de + 4 agents pour un ETP total de + 4,55. Cette évolution correspond à des remplacements de personnel titulaire en congé maladie. Des agents ont également augmenté leur temps de travail, ce qui a une incidence sur le nombre d'ETP.

**Les éléments budgétaires en matière de ressources humaines :**

La répartition des coûts agents dans les pôles et services, en 2025, de la CC Usse et Rhône est :



En 2025, les dépenses dédiées au personnel se sont élevées à 3 253 483 €<sup>7</sup>, dont 412 303 € issus des budgets EPIC et ADS, ainsi que des remboursements divers. Les remboursements relatifs à l'assainissement et aux transports scolaires sont des compétences intégrées à la CC Usse et Rhône et sont donc comptabilisés dans les dépenses totales du personnel.

**Finalement, les dépenses 2025 de la CC Usse et Rhône en matière de personnel s'élèvent à 2 841 180 €.**

<sup>7</sup> Dépenses chapitre 012 réalisées sur le budget principal et sur le budget annexe maisons de santé.

À titre de comparaison, les montants sur les exercices antérieurs étaient les suivants :

2018	1 934 242 €	2020	2 083 138 €	2022	2 353 450 €	2024	2 756 475 €
2019	2 086 095 €	2021	2 173 349 €	2023	2 558 000 €	2025	2 841 180 €

En 2025, les dépenses de personnel ont augmenté de 84 705 € par rapport à l'exercice 2024. Cette augmentation de 3,07 % est justifiée par :

- La hausse du SMIC au 01/01/2025
- La hausse des cotisations patronales CNRACL (+3 points)
- De nombreux remplacements de personnel absent pour raisons de santé (déchetterie, services techniques et multi-accueil)

### **Les principaux évènements en 2025 :**

Les temps forts de l'année au niveau des ressources humaines sont les suivants :

<i>Personnel de la CC Usse et Rhône</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'un emploi à temps complet pour le service communication (avec mise à disposition auprès du SYR'USSES selon besoins).</li> <li>▪ Arrêt du versement des allocations chômage à une ancienne fonctionnaire.</li> <li>▪ 2 agents SPAC ont été stagiaires.</li> <li>▪ 1 agent titularisé au service technique.</li> </ul>
<i>Multi-accueil petite enfance de la Semine</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des absences pour raisons de santé ont nécessité le recours à des agents contractuels.</li> <li>▪ 1 agent stagiaire.</li> <li>▪ 2 apprenties recrutées en août.</li> <li>▪ Le poste d'Educateur Jeunes Enfants n'est toujours pas pourvu (pas de candidatures).</li> </ul>
<i>Ressources humaines</i>	Outre ses activités habituelles, le service RH a travaillé sur la mise à jour de la délibération sur les conditions d'octroi du régime indemnitaire RIFSEEP, sur la réforme de la Protection Sociale Complémentaire.

### **C-10 Le renouvellement du marché des assurances :**

Le marché des assurances a été renouvelé pour la période 2023 à 2026. Il est composé de 6 lots :

- Lot 1 : Dommages aux biens et bris,
- Lot 2 : Flotte automobile et divers,
- Lot 3 : Responsabilité civile,
- Lot 4 : Protection juridique des personnes physiques et personne morale,
- Lot 5 : Garanties des risques statutaires : ce lot n'a pas fait l'objet de suite et, pour des raisons d'économies, la CC Usse et Rhône passe par le marché commun lancé par le Centre de gestion de Haute-Savoie,
- Lot 6 : Atteinte à l'environnement.

Le secteur français de l'assurance reste rentable et est en croissance modérée : croissance des primes autour de 5 % par an, maintien de la rentabilité via des réserves, malgré un renforcement des coûts des sinistres et des taux d'intérêt. Le risque climatique et la cybercriminalité sont considérés comme risques majeurs. Il est donc important de développer une politique de prévention, à travers une bonne connaissance du patrimoine à assurer.

Évolution du coût de l'ensemble des contrats d'assurances pour la CCUR → hausse de + 8,00 % à + 13,66 % sur ces 3 dernières années :

Coûts de l'assurance	2023	2024	2025
Montant en €	33 725,34 €	36 662,89 €	39 063,28 €

Patrimoine de la CCUR en quelques chiffres :

Année 2025	Quantité	Objet
Lot 1 Dommages aux Biens	17 565 M2	Surfaces/Patrimoine assuré
Lot 2 Flotte auto	27 véhicules	13 VL moins de 7 ans et 12 VL plus de 7 ans, 2 engins motorisés
Lot 3 RC	2 080 826 €	Rémunérations brutes 2025 déclarées

### **C-11 La participation des Communes aux déficits des circuits de transports scolaire vers les écoles maternelles et primaires :**

Pour rappel, la CC Usse et Rhône, par délibération n°CC 67/2022 en date du 10 mai 2022, a demandé la participation financière des Communes aux circuits de transports scolaires pour financer les élèves résidents non-subsventionnés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette participation ne concerne que les circuits vers les écoles primaires et maternelles, la CC Usse et Rhône prenant à sa charge les déficits liés aux collégiens et aux lycéens. Il est rappelé que la Communauté de Communes n'est autorité organisatrice des transports scolaires que de second rang, après la Région Auvergne Rhône-Alpes. Les modalités de participations financières sont désormais fixées par convention avec les Communes concernées. Tous ne sont pas concernés dans la mesure où seuls les circuits présentant des déficits font l'objet de conventions. **Cette mesure a été proposée pour compenser les déséquilibres de traitement des circuits en fonction des Communes, dont certaines bénéficient de niveau de service différents. Cette disposition vise donc à rétablir une égalité de traitement entre chaque Commune et à laisser le choix à ces dernières de maintenir leur service.** Les montants demandés et titrés en janvier 2026 et présentés dans le présent DOB concernent les circuits de l'année scolaire 2024-2025.

Les montants demandés aux Communes sont calculés au regard du bilan financier validé par la Région Auvergne Rhône-Alpes, qui est validé chaque année avec la CC Usse et Rhône. Les circuits de la Commune de Seyssel Haute-Savoie présentent un cas particulier car ils mêlent à la fois des élèves du collège et des élèves de l'école primaire et maternelle, un prorata est donc appliqué pour que la Commune de Seyssel Haute-Savoie ne participe qu'à hauteur des élèves de primaire et de maternelle. Il en va de même pour Musièges mais le déficit financier ne concerne que les collégiens et celui-ci est donc pris en charge par la CC Usse et Rhône.

Au total, le bilan financier de l'année scolaire 2024-2025 est le suivant :

Déficit pris en charge par les Communes		
	En €	
	2023-2024	2024-2025
Chêne-en-Semine	683	426
Chessenaz-Vanzy-Clarafond	0	1 185
Contamine-Sarzin	2 430	0
Desingy	2 579	0
Éloise	66 400	41 018
Franclens	936	561
Marlioz	3 503	4 068
Saint-Germain-sur-Rhône	1 024	620
Seyssel 74	1 344	1 004
Usinens-Bassy-Challonges	0	1 708
<b>Total :</b>	<b>78 899</b>	<b>50 590</b>

Déficit pris en charge par la CCUR		
	En €	
	2023-2024	2024-2025
Arcine - CEG FGY	0	481
Chilly - Lyc. RUM	0	4 173
Clarafond - CEG Valsérhône	0	8 231
Éloise - Coll. FGY	969	0
Marlioz - Coll. FGY	1 582	804
Marlioz - Coll. SJG	1 109	2 408
Menthonnex - Coll. SEY	2 209	2 314
Minzier - Coll. FGY	569	0
Musièges - Coll. FGY	17 921	20 853
St-Germain - Coll. SEY	0	1 587
Seyssel 74 - Coll. SEY	2 405	1 557
Usinens - Lyc. RUM	2 897	4 442
<b>Total :</b>	<b>29 661</b>	<b>46 850</b>

En 2025, les Communes ont participé à hauteur de 50 590 € aux déficits des circuits de transports scolaires. De son côté, la CC Usse et Rhône a participé aux déficits des circuits vers les collèges et lycées pour un montant total de 46 850 € sur la même période.

## D- Objectifs pour l'exercice 2026 :

---

### D-1 Les orientations en matière de redevances et de fiscalité :

Lors des précédents exercices, les élus ont limité au maximum les augmentations d'impôts ou de redevances. Depuis la création de la CC Usse et Rhône au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les dispositions suivantes ont été prises :

- Instauration de la taxe GEMAPI et fixation de son montant → Délibération n°CC 002/2018 du 18 janvier 2018,
- Modification du montant de la redevance d'assainissement collectif des eaux usées → Délibération n°CC 195/2018 du 9 octobre 2018,
- Modification du montant de la taxe GEMAPI → Délibération n°CC 70/2020 du 12 mai 2020,
- Nouvelles tarifications relatives à la taxe de séjour → Délibération n°CC 122/2021 du 20 juillet 2021,
- Réajustement des tarifs de la piscine de la Semine pour les écoles et les collèges → Délibération n°CC 134/2022 du 8 novembre 2022,
- Réajustement des tarifs des centres de loisirs → Délibération n°CC 140/2022 du 8 novembre 2022,
- Modification de la tarification d'assainissement non collectif pour les installations non-conformes → Délibération n°CC 156/2022 du 13 décembre 2022,
- Modification du montant de la taxe GEMAPI → Délibération n°CC 47/2023 du 11 avril 2023,
- Modification de la tarification des frais de branchement aux eaux usées → Délibération n°CC 105/2023 du 11 juillet 2023,
- Modification du montant de la redevance d'assainissement des eaux usées dans le réseau collectif → Délibération n°CC 111/2023 du 12 septembre 2023,
- Modification de la tarification des visites de contrôle dans le cadre de ventes → Délibération n°CC 112/2023 du 12 septembre 2023,
- Instauration d'une pénalité en cas d'absence de l'utilisateur sur un contrôle d'assainissement collectif → Délibération n°CC 172/2024 du 10 décembre 2024.

**Les orientations 2026 en matière de fiscalité ne sont pas amenées à évoluer pour la CC Usse et Rhône** et ce malgré un contexte marqué par les difficultés budgétaires au niveau de l'État. Ces dernières se sont notamment traduites, en 2025, par :

- Un gel de la DCRTP, passant de 49 024 € en 2024 à 0 € en 2025,
- L'instauration d'un prélèvement au titre du redressement des finances publiques à hauteur de 127 473 € en 2025.

Ces mesures, dont l'impact est de 176 497 €, adoptées par la loi de finances 2025 ont pour but de faire contribuer les collectivités locales au redressement des finances publiques de l'État. Malgré ces dispositions imposées, il n'est pas prévu de faire évoluer les taux de fiscalité sur l'exercice 2026.

### **Taxe GEMAPI :**

Le solde de la GEMAPI est légèrement déficitaire, à - 867 € en 2025 (voir partie C-4).

En 2025, la cotisation totale allouée aux syndicats de rivières a été globalement stable, marquée par une augmentation de + 2 534 € de la cotisation au SHR et d'une diminution de - 2 674 € de la cotisation du SILA, la cotisation du Syr'Usse, quant à elle, restant identique.

L'année 2026 verra une cotisation au Syr'Usse à nouveau identique mais une tendance allant à la hausse pour les SILA et SHR.

À noter que si des travaux devaient survenir sur les ruisseaux orphelins du Rhône, ils seraient à la charge de la CC Usse et Rhône et non du Syr'Usse. Il n'y a pas encore eu de travaux pris en charge directement par la CC Usse et Rhône sur ces affluents depuis que le Syr'Usse en a l'entretien.

Les dépenses prévisionnelles de la GEMAPI pour 2026 sont évaluées à 202 468 €, elles incluent les cotisations aux syndicats de rivières et une évaluation du coût du personnel, réhaussée de + 2 %.

**Il est proposé de maintenir le montant de la taxe GEMAPI à 210 000 €.**

### **La TEOM :**

Sans jamais avoir vu son taux évoluer, la TEOM génère un produit en hausse régulière (voir partie C-4) du fait de l'accroissement démographique et de la hausse de la valeur locative d'assiette sur la base de laquelle elle est calculée. Son évolution est rappelée ici :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit de la TEOM en €	2 010 113	2 064 151	2 101 995	2 224 801	2 425 160	2 565 133	2 685 213

Le produit de la TEOM est calculé sur la même base que la taxe foncière, c'est-à-dire la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété. La valeur des bases était de 26 362 608 € en 2025. À cette base s'applique le taux de 10,06 % délibéré le 10 octobre 2017 (délibération n°CC 325/2017), taux qui n'a pas évolué depuis la création de la CC Usse et Rhône au 1<sup>er</sup> janvier 2017. À noter que l'application du taux de 10,06 % aux bases de 25 276 354 € donne un produit de 2 542 801 € et non 2 565 133 € tel que présenté dans le tableau ci-dessus. La différence de 22 332 € est dû à une revalorisation qui survient dans la seconde partie d'exercice. **Avec une hausse de la valeur des bases cadastrales de + 0,8 % en 2026, la valeur à venir est estimée à 26 573 508 €, soit une recette de la TEOM estimée à 2 673 294 €.** Ce montant demeure inférieur au produit reçu en 2025, qui est de 2 685 213 € mais qui était estimé à 2 652 078 €. **Le produit a été réajusté à la hausse en 2025 du fait de la dynamique démographique. Avec une hausse de la population de + 429 habitants en 2026, il est donc attendu une recette de la TEOM d'environ 2 720 000 € en 2026.**

**Il est proposé de maintenir le taux de la TEOM à 10,06 % du fait de la hausse de la valeur locative cadastrale et le dynamisme démographique.**

### **Les autres leviers fiscaux :**

Depuis la suppression de la taxe d'habitation en 2020 ainsi que la suppression progressive de la CVAE à partir de 2023, l'intercommunalité dispose de moins en moins de leviers fiscaux locaux. Toutefois, la CC Usse et Rhône, outre les taux déjà évoqués pour la GEMAPI et la TEOM, peut agir sur :

- La CFE qui reste une part importante de ses ressources,
- La part intercommunale de la taxe foncière et de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires,
- La taxe de séjour.

**Il n'est pas proposé de faire évoluer ces taux pour l'exercice 2026.** À noter que, comme pour la TEOM, les valeurs locatives cadastrales, dont l'évolution est liée à celle de l'inflation, vont légèrement augmenter en 2026 (+0,8 % en 2026), ce qui induira une hausse des recettes fiscales pour l'EPCI, sans modifier les taux.

### **Les tarifs de location d'amarrage du Port de Gallatin à Seyssel :**

Il est proposé de maintenir les tarifs, à savoir :

- Tarif à l'année : 400 €,
- Tarif au mois : 120 €,
- Tarif à la semaine : 60 €.

### **Les tarifs de la piscine de la Semine :**

Les tarifs de la piscine ont évolué en 2023 mais sont restés stables depuis et sont fixés comme tel :

#### Tarifs à l'unité :

Tarif de base → 4,00 €

Moins de 6 ans → gratuit

#### Tarifs des cartes :

Habitants CC Usse et Rhône → 22,00 €

Jeunes - 16 ans CC Usse et Rhône → 20,00 €

Habitants hors CC Usse et Rhône → 30,00 €

Comités d'entreprises → 22,00 €

#### Colonies de vacances :

Tarifs à l'unité enfant → 2,00 €

Tarifs à l'unité accompagnateur → 2,00 €

Les tarifs pour les écoles et les collèges avaient été modifiés en 2022 et n'ont pas évolué depuis 2023. Ils sont rappelés ci-dessous :

Elèves des écoles primaires et maternelles de la CCUR	75,00 € - Tarif forfaitaire par classe	Présence obligatoire de 2 MNS
Pour les collèges de Seyssel et Frangy	85,00 € - Tarif forfaitaire par groupe	Présence obligatoire de 1 MNS
Pour les collèges de Seyssel et Frangy le mercredi	50,00 € - Tarif forfaitaire par groupe	Présence obligatoire de 1 MNS

Il n'est pas proposé de faire évoluer les tarifs la piscine en 2026.

### **La redevance d'assainissement et les tarifs des branchements :**

L'évolution du budget assainissement présentée en partie C-4 présente une amélioration du résultat d'exploitation ainsi que des investissements maîtrisés. En outre, le montant de la redevance a évolué, ainsi que ceux de certains branchements.

C'est pourquoi, dans ce contexte, **il est proposé de maintenir le montant de la redevance assainissement ainsi que le tarif des contrôles et participations aux branchements pour cette année 2026.**

Toutefois, une augmentation de la redevance sera appliquée pour les installations autonomes (assainissement non collectif) non conformes uniquement. Ces dispositions ont pour but d'encourager et de favoriser la mise aux normes des installations individuelles d'assainissement, elle va également dans le sens de la politique de soutien financier de la CC Usse et Rhône, pour une aide de 2 500 € par mise aux normes.

### D-2 Le transfert des actifs des ZAE :

Il faut rappeler que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (loi NOTRe), la CCUR est compétente en matière de gestion des zones d'activités économique. Les ZAE sont les suivantes :

Nom des ZAE existantes	Commune	Attribution des recettes fiscales
ZAE de la Culaz	Challonges	CC Usse et Rhône (FPU)
PAE de la Semine – ZAC 1	Chêne-en-Semine	CC Usse et Rhône (FPU)
PAE de la Semine – ZAC 2	Chêne-en-Semine	CC Usse et Rhône (FPU)
PAE de la Semine – ZAC 3	Chêne-en-Semine	CC Usse et Rhône (FPU)
ZAE de Mabœz existante	Corbonod	CC Usse et Rhône (FPU)
ZAE de Mabœz en cours de viabilisation par la CCUR	Corbonod	CC Usse et Rhône (FPU)
ZAE du Vieux-Moulin	Musièges	CC Usse et Rhône (FPU)
ZAE des Bonnets	Musièges	CC Usse et Rhône (FPU)
ZAE des Îles-nord	Seyssel 74	CC Usse et Rhône (FPU)
ZAE des Îles-sud	Seyssel 74	CC Usse et Rhône (FPU)
ZAE de Pont-Rouge	Usinens	CC Usse et Rhône (FPU)

L'état des actifs et des transferts à effectuer a été réalisé pour les ZAC 1 et la ZAE du Vieux-Moulin. Les extensions actuellement menées de la ZAC 3 et de la ZAE de Mabœz à Corbonod (en cours d'aménagement) sont effectuées également car réalisées en direct par le service comptabilité. Les actions sont à poursuivre car intimement liées à l'avancement de l'inventaire. Les actions se poursuivent en 2026 pour les ZAE suivantes :

Nom des ZAE existantes <sup>8</sup>	Commune	Attribution des recettes fiscales
ZAE de la Culaz	Challonges	CC Usse et Rhône (FPU)
ZAE de Mabœz existante	Corbonod	CC Usse et Rhône (FPU)
ZAE des Bonnets	Musièges	CC Usse et Rhône (FPU)
ZAE des Îles-nord	Seyssel 74	CC Usse et Rhône (FPU)
ZAE des Îles-sud	Seyssel 74	CC Usse et Rhône (FPU)
ZAE de Pont-Rouge	Usinens	CC Usse et Rhône (FPU)

<sup>8</sup> Cette liste ne prend pas en compte les ZAE en projet (ZAC 3 de la Semine à Chêne-en-Semine, ZAE de Chambarin à Anglfort).

À noter que la CC Usse et Rhône poursuit sa participation dans les frais de gestion des zones d'activités. L'objectif est que la CC Usse et Rhône assume les charges dans l'ensemble des ZAE du territoire. Des actions ont été entreprises en 2025 sur les ZAE des Bonnets (Musièges), Îles-sud (Seysse 74) et Pont-Rouge (Usinens). En 2026, des actions seront menées pour la ZAE de la Culaz (Challonges).

### **D-3 Gestion de la dette en 2026**

#### **Situation de l'endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, 5 budgets sur 10 de la CC Usse et Rhône sont concernés par un encours de dette.

#### **Caractéristiques de la dette par budget :**

Sur le budget annexe assainissement, seuls deux emprunts à taux variable sont en cours. Ils ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts/CAFFIL, avec un taux en vigueur de 1,75 %.

Concernant le budget Assainissement, 6 emprunts arriveront à échéance au cours de l'exercice 2026, pour un capital restant dû total au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de 40 551,06 €.

Concernant le budget Maisons de santé, 1 emprunt arrivera à son terme le 20 octobre 2026, pour un capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de 14 277,73 €.

#### **Nouvel emprunt 2025 sur le budget principal :**

Un nouvel emprunt d'un montant de 1 381 950 € a été contracté en novembre 2025 sur le budget principal, avec un impact sur l'exercice 2026. Cet emprunt vise à financer plusieurs projets structurants d'investissement, notamment pour la Véloroute V62, et la ViaRhôna – tranches 1 et 2. Les caractéristiques financières de ce prêt sont les suivantes :

- Taux fixe : 3,43 %,
- Durée : 25 ans,
- Établissement prêteur : Caisse d'Épargne Rhône Alpes,
- Première échéance prévue le 25 mars 2026, pour un montant de 25 669,72 €.

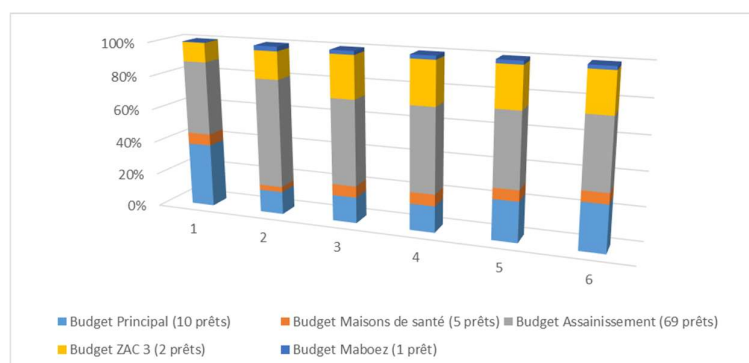
## Endettement pluri annuel au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Ci-dessous le tableau concernant la dette détaillée en € pour l'année 2026 (capital + intérêts) :

	<b>Anuités Totales 2026</b>	<b>Capital remboursé en 2026 (1)</b>	<b>Intérêts remboursés en</b>	<b>Capital restant dû</b>	<b>Échéance finale de l'emprunt</b>
	<b>(1+2)</b>				
Budget Principal* (10)	591 840,28 €	381 079,42 €	209 378,86 €	6 301 398,20 €	2050
Annexe Maisons de santé	132 710,30 €	110 138,23 €	22 572,07 €	1 132 773,01 €	2047
Budget Assainissement* (69)	879 695,60 €	652 175,16 €	227 520,44 €	7 259 990,00 €	2040
Annexe ZAC III	501 395,80 €	487 492,08 €	16 266,22 €	1 927 542,91 €	2030
Annexe ZAE Mabœz (Corbonod)	43 709,68 €	43 227,68 €	482,00 €	54 120,51 €	<b>2027</b>
<b>TOTAL sur 2026 en €</b>	<b>2 149 351,66 €</b>	<b>1 630 884,89 €</b>	<b>476 219,59 €</b>	<b>16 675 824,63 €</b>	

Evolution des annuités<sup>9</sup> d'emprunt de 2022 à 2026 :

5 Budgets soumis à l'emprunt en €	Capital restant dû	Annuités Total 2022	Annuités Total 2023	Annuités Total 2024	Annuités Total 2025	Annuités Total 2026	Échéance finale
Budget Principal (10 prêts)	6 301 398,20 €	217 102,63 €	310 663,24 €	307 640,63 €	491 653,34 €	591 840,28 €	2 050
Budget Maisons de santé (6 prêts)	1 132 773,01 €	50 100,32 €	134 771,47 €	134 084,40 €	133 397,33 €	132 710,30 €	2 036
Budget Assainissement (69 prêts)	7 260 390,17 €	1 028 138,90 €	1 020 553,46 €	978 478,12 €	906 302,46 €	879 695,60 €	2 047
Budget ZAC 3 (2 prêts)	1 927 542,91 €	264 140,94 €	508 483,30 €	506 120,80 €	503 758,30 €	501 395,80 €	2 030
Budget Maboez (1 prêt)	43 364,92 €	43 709,68 €	43 709,68 €	43 709,68 €	43 709,68 €	43 709,68 €	2 027
<b>Annuités total en €</b>	<b>16 665 469,21 €</b>	<b>1 603 192,47 €</b>	<b>2 018 181,15 €</b>	<b>1 970 033,63 €</b>	<b>2 078 821,11 €</b>	<b>2 149 351,66 €</b>	



Répartition des annuités par budgets soumis à emprunts (2022-2026)

<sup>9</sup> Les annuités correspondent à la somme du capital et des intérêts. Les annuités totales (capital + intérêts) correspondent à la période de 2022-2026 avec les éléments connus à ce jour.

#### D-4 Les financements des projets pour 2026 :

Les investissements menés par la CC Usse et Rhône sont définis ci-après pour chaque projet, en fonction des services qui les gèrent. Ils sont présentés en tant que dépenses et recettes d'investissement dont les sommes sont mêlées. Il s'agit donc du solde des dépenses et des recettes. Les recettes sont générées dans le tableau ci-dessous. Les soutiens financiers reçus sur les projets incluent les subventions<sup>10</sup> des partenaires le FCTVA, les emprunts et les participations diverses.

#### Investissements en cours de réalisation et nouveaux projets 2026<sup>11</sup> :

PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES	Solde 2025	Prévision 2026	Projection 2027	Projection 2028	Projection 2029
<b>Administration générale</b>	<b>46 721</b>	<b>83 336</b>	<b>21 436</b>	<b>38 060</b>	<b>76 944</b>
Acquisition- Informatique	37 651	15 000	13 500	14 000	35 000
Acquisition- Licences	0	1 000	1 000	1 000	5 000
Acquisition- Bureautique	1 227	15 000	5 200	5 304	5 410
Acquisition- Mobilier	7 843	15 000	1 500	1 530	1 561
Acquisition- Téléphonie	0	0	0	0	7 000
Acquisition- Véhicule	0	45 000	15 000	22 000	30 000
FCTVA sur les acquisitions	0	- 7 664	- 14 764	- 5 774	- 7 026
<b>Bâtiment – Services techniques</b>	<b>2 004 632</b>	<b>4 435 071</b>	<b>1 497 432</b>	<b>1 087 090</b>	<b>- 408 755</b>
Achat de matériels	1 650	1 729	1 712	1 746	1 781
VRD site de la Croisée (Semine)	42 731	102 366	- 17 942	0	0
Site administratif unique	1 350 398	838 994	- 854 263	- 1 320	0
Ex-Agri sud-est Frangy (EPF)	36 130	0	0	0	0
Extension bâtiment technique Semine	- 276	64 000	- 10 499	0	0
Gymnase intercommunal à Frangy	386 308	2 502 458	1 724 877	511 295	- 258 079
Ombrières- Parkings de la Croisée (Semine)	52 759	567 092	- 91 637	0	0
Mur d'escalade- Gymnase Seyssel	102 203	- 21 870	0	0	0
Réaménagement de la piscine de la Semine	29 849	369 349	746 980	575 369	- 152 457
Centre Jean XXIII, équipements	2 880	0	0	0	0
Parking du site de Jean XXIII	0	10 954	- 1 797	0	0

<sup>10</sup> Les subventions sont issues des partenaires suivants : les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne via les contrats de massifs ou contrats Leader et l'État (DSIL, DETR, Agence de l'Eau...).

<sup>11</sup> Les montants figurent en TTC et incluent le FCTVA lorsque celui-ci s'applique.

PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES	Solde 2025	Prévision 2026	Projection 2027	Projection 2028	Projection 2029
<b>Communication</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>8 560</b>	<b>8 731</b>	<b>8 905</b>
Acquisition et pose de signalétique	0	10 000	8 560	8 731	8 905
<b>Développement économique</b>	<b>- 548 899</b>	<b>258 086</b>	<b>- 427 451</b>	<b>- 1 769 642</b>	<b>- 324 996</b>
ZAC 1 de la Semine	14 389	40 000	0	0	0
ZAC 3 de la Semine (viabilisation + STEP)	- 299 303	123 848	- 415 133	- 2 038 526	16 120
ZAE de Mabœz (viabilisation)	- 58 984	42 935	0	0	0
ZAE de la Culaz (Challonges)	6 000	- 984	0	0	0
ZAE des Bonnets (Musièges)	31 394	44 850	- 8 202	0	0
ZAE de Pont-Rouge (Usinens)	0	36 282	0	0	0
ZAE des Îles-nord et sud (Seysssel 74)	108 294	- 17 623	0	0	0
Station-service Musièges	3 360	- 55 250	0	0	0
Viabilisation d'un terrain à la Semine	0	0	0	0	0
Station-service Semine	- 354 050	- 2 471	0	0	0
<b>Environnement</b>	<b>874 990</b>	<b>182 680</b>	<b>88 555</b>	<b>13 360</b>	<b>13 860</b>
Gestion des déchets (containers, instal.)	385 020	- 47 966	140 000	5 000	5 500
Élaboration d'un PCAET	13 440	7 818	0	0	0
Travaux dans les 3 déchetteries (StGermain)	12 317	152 023	- 12 256	8 360	8 360
Extension de la déchetterie Seysssel	464 213	70 805	- 36 190	0	0
<b>Finances-comptabilité</b>	<b>957 386</b>	<b>1 039 126</b>	<b>1 003 248</b>	<b>995 882</b>	<b>744 990</b>
Emprunts- Remboursement du capital	957 386	1 039 126	1 003 248	995 882	744 990
<b>Gens du voyage</b>	<b>9 160</b>	<b>56 000</b>	<b>101 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Aménagement de terrains familiaux	9 160	56 000	101 000	0	0
<b>Mobilités-transport</b>	<b>- 685 299</b>	<b>1 665 120</b>	<b>- 836 527</b>	<b>- 592 045</b>	<b>0</b>
Véloroute V62 Sarzin-Frangy	635 832	835 061	- 929 599	0	0
Véloroute ViaRhôna Arcine-Usinens	- 1 323 005	812 422	- 27 626	- 524 858	0
Véloroute ViaRhôna Croisée-ATMB	0	10 024	52 076	- 34 064	0
Parking covoiturage Marlioz-Gravelière	- 2 925	0	0	0	0
Parking covoiturage Chessenaz-Mons	4 800	7 613	68 622	- 33 123	0

PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES	Solde 2025	Prévision 2026	Projection 2027	Projection 2028	Projection 2029
<b>Sécurité</b>	<b>7 555</b>	<b>105 575</b>	<b>- 44 477</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Gendarmeries	6 042	- 991	0	0	0
Vidéosurveillance- Semine	- 5 783	40 000	- 6 562	0	0
Vidéosurveillance- Base de loisirs Seyssel	7 296	66 566	- 37 915	0	0
<b>Social, Enfance, Jeunesse</b>	<b>- 75 858</b>	<b>231 000</b>	<b>273 000</b>	<b>213 000</b>	<b>- 176 000</b>
Maison de vie 1 Semine	- 39	0	0	0	0
Maison de vie 2 Semine	- 604	0	0	0	0
Pôle médical des Usse	91	0	0	0	0
Maison de santé Pays de Seyssel	1 402	0	0	0	0
Multi-accueil Semine	0	0	0	0	0
Multi-accueil Seyssel Ain	0	0	0	0	0
Multi-accueil Frangy	- 1 783	0	0	0	0
EHPAD du Val des Usse	70 989	0	0	0	0
Future maison de santé Frangy	0	231 000	273 000	213 000	- 176 000
Multi-accueil Minzier	- 145 913	0	0	0	0
<b>Tourisme</b>	<b>- 137 370</b>	<b>191 068</b>	<b>- 58 698</b>	<b>18 561</b>	<b>18 728</b>
Base de loisirs Seyssel- Poste de secours/snack	- 15 234	85 243	- 83 499	0	0
Base de loisirs Seyssel- Dragage	25 400	89 370	30 730	0	0
Base de loisirs Seyssel- Entretien divers	38 605	- 1 333	4 180	4 180	4 180
Signalétique	0	33 045	- 16 067	0	0
Sur Lyand- Entretien divers	6 771	8 653	8 360	8 360	8 360
Sur Lyand- Aire de bivouac	0	20 124	- 8 352	0	0
Sur Lyand- Domaine nordique	41 191	- 46 868	0	0	0
Sur Lyand- Refuge Grange de la Tour	- 139 948	- 1 728	856	873	891
Aménagement du Grand Colombier	2 388	- 392	0	0	0
Réaménagement du Port de Gallatin	4 800	0	0	0	0
Nouvel office de tourisme (Seyssel)	- 116 718	0	0	0	0
PDIPR- Signalétique	- 843	954	1 094	1 149	1 298
Base de loisir Semine	16 219	4 000	4 000	4 000	4 000

PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES	Solde 2025	Prévision 2026	Projection 2027	Projection 2028	Projection 2029
<b>Urbanisme</b>	<b>65 936</b>	<b>49 315</b>	<b>42 995</b>	<b>43 979</b>	<b>43 979</b>
SCoT Usse et Rhône	0	6 000	0	0	0
Évolution PLUi du Pays de Seyssel	26 033	14 663	14 660	14 660	14 660
Évolution PLUi de la Semine	14 593	15 418	14 660	14 660	14 660
Évolution PLUi du Val des Usse	25 310	13 233	14 660	14 660	14 660

PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES	En € HT	
	Solde 2025	Prévision 2026
<b>Assainissement</b>		
Administration (véhicules, logiciel...)	53 154	40 626
Remboursement des prêts (capital)	651 543	662 703
Réseaux- Angletfort	63 183	90 000
Réseaux- Challonges	6 325	0
Réseaux- Chaumont	4 665	0
Réseaux- Chilly	40 485	0
Réseaux- Clarafond-Arcine	5 854	0
Réseaux- Corbonod	0	481 500
Réseaux- Éloise	12 240	0
Réseaux- Frangy	85 148	0
Réseaux- Marlioz	110 540	693 000
Réseaux- Menthonnex	19 313	0
Réseaux- Saint-Germain-sur-Rhône	2 250	0
Réseaux- Seyssel 01	8 125	0
Réseaux- Seyssel 74	12 343	141 900
Réseaux- Usinens	22 390	0
Réseaux- Vazy	4 128	0
Station d'épuration- Corbonod	55 290	0
Station d'épuration- Frangy	0	899 000
Station d'épuration- Seyssel	3 531	0

#### **D-5 La contraction de nouveaux prêts pour financer les projets en investissement :**

Afin de financer le programme d'investissement présenté en partie D-5, de nouveaux prêts vont devoir être contractés, présentés ci-dessous :

→ Budget principal :

Gymnase intercommunal à Frangy	2 744 675 €
--------------------------------	-------------

Un prêt devra donc être contracté en 2026.

#### **D-6 Finalisation des actions sur la refonte du nombre de budgets annexes :**

La CC Usse et Rhône compte deux budgets principaux, celui de la Communauté de Communes et celui du CIAS Usse et Rhône. Sont rattachés au budget principal de la CC Usse et Rhône 8 budgets annexes et à celui du CIAS Usse et Rhône 1 budget annexe.

Les actions menées depuis 2021 sur le nombre de budgets annexes ne sont pas amenées à être poursuivies.

À noter que la clôture du budget annexe « Port de Gallatin », décidée par délibération du 8 juillet 2024 est plus longue que prévue car des justifications sont à apporter en lien avec la Préfecture de Haute-Savoie. Il ne s'agit que du budget annexe lié au port de Gallatin, l'équipement restant toujours en vigueur.

Dans la perspective de la création d'une nouvelle ZAE à Musièges, un budget annexe sera ouvert si la CC Usse et Rhône décide d'engager des travaux en maîtrise-d'ouvrage directe, il s'agira du BA de la « ZAE des Douattes ».

#### **D-7 La gestion des Ressources Humaines (RH) – Évolutions à venir :**

En matière de ressources humaines, les points suivants seront abordés en 2026 :

- Travail à mener en vue de l'adhésion obligatoire prévue de tous les agents à un contrat collectif prévoyance,
- Poursuite des recherches de recrutement d'un(e) Educateur(rice) Jeunes Enfants,
- Préparation des élections professionnelles du 10/12/2026,
- Appel à concurrence pour les risques statutaires,
- Mise à jour du livret d'accueil du personnel par suite des élections municipales,
- Définition des lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2027 au 31 décembre 2032,
- Préparation du transfert des agents du multi-accueil « Les P'tits Lutins » sur le budget principal à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

L'année 2026 ne sera pas marquée par d'autres enjeux en matière de ressources humaines. Les équipes resteront confortées comme elles le sont actuellement.

### **D-8 Le renouvellement du Conseil communautaire :**

L'année 2026 est une année électorale, du fait des élections municipales programmées les 15 et 22 mars 2026. Les élections au sein du Conseil communautaire de la CC Usse et Rhône se tiendront courant avril 2026.

Ces élections permettront de renouveler l'exécutif et notamment le(a) Président(e) et les vice-président(e)s.

### **E- Signatures**

---

Fait à Chêne-en-Semine, le 10 février 2026,

**Le Président,  
Paul RANNARD**

**La Vice-présidente déléguée aux Finances,  
Sylvie TARAGON**

## F- Table des sigles

<b>AC</b>	Attribution de compensation	<b>HT</b>	Hors Taxes
<b>ADS</b>	Application du Droit du Sol	<b>IFER</b>	Indemnité Forfaitaire des Entreprises de Réseaux
<b>ANC</b>	Assainissement Non Collectif	<b>INSEE</b>	Institut National des Statistiques et des Études Économiques
<b>ATMB</b>	Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc	<b>MNS</b>	Maître-Nageur Sauveteur
<b>BA</b>	Budget Annexe	<b>OMR</b>	Ordures Ménagères Résiduelles
<b>BCE</b>	Banque Centrale Européenne	<b>PAE</b>	Parc d'Activités Économiques
<b>BCLB</b>	Bureau de Contrôle de Légalité Budgétaire	<b>PCAET</b>	Plan Climat Air Énergie Territorial
<b>BP</b>	Budget Principal	<b>PDIPR</b>	Plan Départemental d'Itinéraire Pédestres et de randonnées
<b>CC</b>	Communauté de Communes	<b>PLUi</b>	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
<b>CET</b>	Contribution Économique Territoriale	<b>RH</b>	Ressources Humaines
<b>CET</b>	Compte Épargne-Temps	<b>RIFSEEP</b>	Régime Indemnitare des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
<b>CFE</b>	Cotisation Foncière des Entreprises	<b>SCoT</b>	Schéma de Cohérence Territoriale
<b>CGCT</b>	Code Général des Collectivités Territoriales	<b>SD</b>	Schéma Directeur
<b>CIAS</b>	Centre Intercommunal d'Actions Sociales	<b>SHR</b>	Syndicat du Haut-Rhône
<b>CNRACL</b>	Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales	<b>SILA</b>	Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy
<b>CCUR</b>	Communauté de Communes Usse et Rhône	<b>SMDEA</b>	Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement
<b>CET</b>	Contribution Économique Territoriale	<b>SMIC</b>	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
<b>CET</b>	Compte Épargne Temps	<b>SPAC</b>	Service Public d'Assainissement Collectif
<b>CVAE</b>	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	<b>SPANC</b>	Service Public d'Assainissement Non Collectif
<b>DCRTP</b>	Dotations de Compensation des Recettes de la Taxe Professionnelle	<b>STEP</b>	Station d'épuration
<b>DGF</b>	Dotations Globales de Fonctionnement	<b>TASCOM</b>	Taxe sur les Surfaces Commerciales
<b>DGFIP</b>	Direction Générale des Finances Publiques	<b>TEOM</b>	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
<b>DOB</b>	Document d'Orientation Budgétaire	<b>TF</b>	Taxe sur le Foncier
<b>DRCL</b>	Direction des Relations avec les Collectivités Locales	<b>TFPB</b>	Taxe sur le Foncier et Propriétés Bâties
<b>EHPAD</b>	Établissement d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes	<b>TH</b>	Taxe d'Habitation
<b>EPCI</b>	Établissement Public de Coopération Intercommunale	<b>TMAPI</b>	Taxe Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations
<b>EPIC</b>	Établissement Public Industriel et Commercial	<b>TP</b>	Taxe Professionnelle
<b>EPF</b>	Établissement Public Foncier	<b>TTC</b>	Toutes Taxes Comprises
<b>ETP</b>	Équivalent Temps-Plein	<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>FCTVA</b>	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée	<b>VL</b>	Véhicule Léger
<b>FNGIR</b>	Fond National de Garantie Individuelle des Ressources	<b>VRD</b>	Voirie et Réseaux Divers

<b>FPIC</b>	Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes	<b>ZAC</b>	Zone d'Aménagement Concerté
<b>FPU</b>	Fiscalité Professionnelle Unique	<b>ZAE</b>	Zone d'Activités Économiques